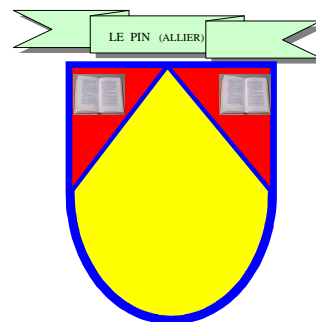




MAIRIE DE LE PIN



 et fax : 04-70-55-60-25

 : mairielepin1@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Juillet 2014

- o Le conseil municipal décide de rembourser la caution versée par M DEBATISSE Sébastien suite à son départ du logement communal situé « 09 Rue des Ecoles ».
- o Le conseil municipal décide de verser une subvention complémentaire de 6277 € au budget annexe assainissement.
- o Le conseil municipal décide de prolonger la convention signée avec Mme CHASSOT, restauratrice, d'une année, pour la fourniture des repas de l'école maternelle.
- o Le conseil municipal fixe le prix des repas facturés à la cantine scolaire comme suit : repas enfant : 3.06 € - repas adulte : 4.30 €
- o Il décide de verser une subvention de 1381 € à la coopérative scolaire de l'école de SAINT DIDIER EN DONJON pour aider à financer une partie de la classe de mer.
- o Il décide d'apporter son soutien au Conseil Général de l'Allier pour son maintien dans l'organisation territoriale
- o Il décide également d'apporter son soutien à l'Association des Maires de France pour son action engagée contre la baisse des dotations de l'Etat
- o Il décide de fermer le secrétariat de mairie, au public, chaque jeudi après-midi, à compter du 1^{er} septembre 2014.
- o Il décide d'acquérir un petit morceau de terrain à M CABAMUS Christophe et Mme RAY Martine afin de créer un chemin piétonnier qui facilitera la navigation entre la salle polyvalente et l'école maternelle et l'accueil de loisirs. Il décide de retenir le cabinet ADAGE qui sera chargé de délimiter la parcelle.
- o Il sollicite un devis concernant l'achat d'un appareil photo numérique.

Le Maire,

R. BONNOT